

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

*BULLETIN MENSUEL*  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**

SOMMAIRE

Novembre. — Démission de notre Président. — Nomination d'un membre du Bureau. — Assurances-décès. — Le Livre Parlé. — A propos du paiement des pensions. — Nos délégations.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 1936. — Procès-verbal de la réunion de la Départementale du Tarn le 4 Octobre 1936. — Procès-verbal de la réunion de la Départementale du Nord le 18 Octobre 1936. — Procès-verbal de la réunion de la Section du Gers et des Hautes-Pyrénées le 18 octobre 1936. — Avis divers. — Listes de donateurs. — Loterie Nationale.

*Administration :*

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31



## NOVEMBRE

Nous voici parvenus à cette saison où toute la tristesse de la nature s'harmonise avec les sentiments mélancoliques qui se pressent dans nos cœurs en ces jours de recueillement et de souvenir que sont pour nous les fêtes de la Toussaint et l'anniversaire de l'Armistice.

Si nous jetons un regard en arrière en ces heures consacrées aux morts, nous pouvons relire toujours plus longue la liste de nos amis partis pour toujours, et si nous nous reportons par la pensée au 11 novembre 1918, nous constatons avec peine que chaque année nous éloigne un peu plus de cet idéal de repos et de paix, qui était le nôtre en ce jour mémorable.

Quelle confiance alors, nous avons tant souffert ! Nous avons le droit d'espérer que nos souffrances, ainsi que l'immense sacrifice de tous nos morts, ne seraient pas inutiles et qu'une ère magnifique s'ouvrirait devant nous !

Hélas notre confiance et nos espoirs ont eu à subir de rudes assauts et après dix-huit ans, jamais les nuages ne se sont amoncélés si menaçants. Les anciens combattants s'efforcent de neutraliser les forces mauvaises et de faire prévaloir leur grand désir de paix ; hier à Verdun, puis à Bruxelles, ils ont exprimé ce souhait ardent.

Il faut que devant le Tombeau Sacré, ce 11 Novembre 1936, nous nous serions nombreux, très nombreux, pour l'exprimer à nouveau afin que le cortège douloureux des amputés, des paralysés, des aveugles, image vivante de la guerre, la rappelle à ceux qui en ont connu les horreurs et surtout à ceux dont les tendances belliqueuses menacent dangereusement la paix du monde.

R. FAVRET.

**Président d'Honneur  
de l'Union des Aveugles de Guerre**

M. Albert LEBRUN, président de la République



**Comité de Patronage**

- |  |  |
|--|--|
| † M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ;  |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ;                 | Miss Winifred Holt ;   |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ;              | Mme Léopold Kahn ;   |
| † M. le général Balfourier ;                                       | M. Krug ;  |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ;   | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ;   |
| M. J. Ridgely-Carter ;   | Mme la maréchale Maunoury ;  |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ;                       | M. Samuel Milbank ;  |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ;                       | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ;   |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ;                               | M. Henry Paté, <i>Député</i> ;   |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ;                                       | † M <sup>e</sup> Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty ;   | M. le général Sainte-Claire-Deville ;  |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ;                         | † M. Vallery-Radot ;   |



## DÉMISSION DE NOTRE PRÉSIDENT

Ce n'est pas sans un profond regret que nous vous donnons ci-dessous le texte de la lettre de démission de notre camarade Scapini. Au reste, la motion votée par le Conseil d'administration, motion que nous vous communiquons également, reflète les sentiments unanimes d'affection et de reconnaissance des membres de notre Groupement.

Paris, 30 septembre 1936.

« Messieurs les Membres du Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre,

« Mes chers Camarades,

« Depuis longtemps, j'avais entretenu et mes amis et mes camarades du Conseil d'administration de mon intention d'abandonner la présidence effective de l'Union des Aveugles de Guerre.

« Cette décision m'était dictée par le fait que les conditions de ma vie ne me permettaient pas de donner au Groupement tous les soins et tout le temps qui eussent été désirables

« Par ailleurs, je suis assuré que nombre de nos camarades sont aptes à assumer les charges de la Présidence et de ce côté j'ai personnellement tous les apaisements.

« Ce n'est pas sans une réelle et très profonde émotion que je vous demande d'accepter ma démission du Bureau; j'exerçais les fonctions de Président depuis maintenant douze années, au cours desquelles j'ai eu la très douce satisfaction de ne trouver que des collaborateurs affectueux et dévoués, tous inspirés par le très fraternel esprit de corps qui vaut à l'Union des Aveugles de Guerre de s'être toujours maintenue sur un plan élevé où les lois de l'amitié et du cœur ne se sont pas une fois démenties.

« Plus que jamais il est nécessaire que nous restions étroitement unis. Les difficultés d'ordre général, qui risquent de nous atteindre plus particulièrement que les autres catégories de citoyens, exigent de nous une cohésion parfaite, une collaboration très assidue. C'est assez vous dire qu'en toute occasion, en toute circonstance où celui que vous aurez choisi comme Président, ainsi que votre Bureau pourraient avoir besoin

de mon concours, il lui est entièrement acquis et sans réserve à l'heure et au moment qu'ils considéreraient comme opportun.

« Tous ceux qui composent votre Bureau et vous-mêmes du Conseil d'administration, avez donné au Groupement suffisamment de preuves d'attachement éclairé pour que chacun de nos camarades ne conçoive aucune inquiétude quant à l'avenir.

« C'est dans ces conditions, mon Cher Secrétaire Général, que je vous prie de vouloir bien communiquer cette lettre à tous nos camarades du Groupement, dans le même temps que je demande au Conseil d'administration de vouloir bien me donner quitus de ma gestion, pour obéir à une formalité rituelle.

« Je vous prie de croire, ainsi que le Conseil d'administration et tous les camarades du Groupement, à l'expression de mon très affectueux attachement qui ne se démentira pas plus dans l'avenir qu'il ne s'est démenti dans le passé. »

Georges SCAPINI.

La motion suivante présentée par le Bureau, au Conseil du 3 octobre, est adoptée à l'unanimité des membres présents :

« Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre exprime à son Président Georges Scapini les profonds regrets que lui cause sa démission.

« Conscient du chemin parcouru par notre Union, pendant les douze années de la présidence de Georges Scapini, le Conseil rappelle l'ensemble des avantages obtenus au profit de tous les membres du Groupement et de la sécurité donnée au foyer de chacun.

« Conscient de la dignité et du rayonnement de notre Union, le Conseil, au nom de tous, renouvelle à Georges Scapini ses sentiments de vive et affectueuse gratitude, le remercie de ses inlassables efforts, de son constant dévouement, de sa collaboration pour toujours assurée et le nomme, à l'unanimité, Président honoraire du Groupement ».

MM. de Traversay et Bloch, au nom du Comité d'Action, s'associent à cette motion.



### Nomination d'un membre du Bureau

Dans sa séance du 24 octobre 1936, le Conseil d'administration a élu notre camarade Guillam membre du Bureau.

Le Bureau a nommé Conan, Président de l'Union, en remplacement de notre ami Scapini, démissionnaire.

### ASSURANCES-DÉCÈS

On se souvient que le projet d'assurances au profit des femmes de nos camarades avait déjà retenu l'attention bienveillante des derniers conseils d'administration, précédant l'Assemblée générale de 1936.

Dès la constitution du nouveau bureau, cette importante question a été évoquée à nouveau et lors de la réunion du Conseil du mois de juin, une Commission fut constituée en vue d'en commencer l'étude.

Déjà nos camarades faisant partie de cette Commission se sont réunis à trois reprises. Ils ont constaté, tout d'abord, qu'il s'agissait là d'un problème d'envergure délicat et complexe et n'ont pu encore tout à fait aboutir, mais pensent cependant être au point pour la date de notre prochaine assemblée générale.

Il résulte de l'étude entreprise que nos adhérents peuvent se classer en trois catégories, soit :

1° Ceux qui désirent se préoccuper d'une manière toute spéciale de l'avenir de leur compagne et qui, âgés de moins de soixante ans, peuvent par l'intermédiaire d'un organisme assureur, faire bénéficier leur femme après leur décès des avantages afférents à des versements personnels ;

2° Ceux qui, pour des raisons diverses, entendent rester dans le *statu quo*, c'est-à-dire laisser à la personne qu'ils ont désignée, le bénéfice du versement actuel de l'Association ;

3° Ceux qui, âgés de plus de soixante ans, ne peuvent en raison de leur âge, souscrire un contrat aussi avantageux que ceux de la première catégorie.

Dans tous les cas, et c'est là une question de justice, il faut bien entendu réserver à tous le bénéfice des avantages de l'Association.

C'est dans cet esprit que chacun doit comprendre que ceux d'entre nous qui feraient néanmoins un effort personnel en faveur de leur femme devraient bénéficier du versement immédiat par nos soins du capital qui leur serait attribué seulement à leur décès comme à tous.

Ce versement anticipé, fait à l'organisme d'assurance, devra permettre ainsi à la veuve de percevoir au décès de notre adhérent, au lieu d'un capital minime, une rente viagère appréciable.

Le caractère de cette affectation devra avoir pour but d'encourager nos camarades à souscrire aussi nombreux que possible des contrats personnels, car il est bien évident que nous ne pourrions consentir cette faveur qu'aux seuls camarades souscripteurs d'un contrat personnel au profit de leur femme.

Dégagée ainsi de sa plus grande obligation morale à l'égard du plus grand nombre, notre Association pourra ensuite se retourner vers nos camarades plus âgés et leur consentir ainsi, et par nos seuls soins, des moyens de sécurité autant que possible équivalents.

Robert LAUTÉ,  
*Vice-Président.*

P. S. — Nous informons d'ores et déjà nos camarades que le prochain Conseil d'administration aura à s'occuper uniquement de cette question d'assurances.



## LE « LIVRE PARLÉ »

Le « Livre Parlé » s'écoute sur un appareil électrique, phonographe ou amplificateur, muni d'un moteur tournant à une vitesse de 33 tours.

Envisageons les différents cas qui peuvent se présenter :

### « A » Aveugles ayant un appareil de T.S.F. à lampes

Les possesseurs de cet appareil n'ont qu'à se procurer un tourne-disque avec pick-up. Ce tourne-disque est muni d'un moteur mixte tournant à volonté à 33 tours ou à 78 tours; cela veut dire que ce tourne-disque peut jouer aussi bien les disques ordinaires du commerce que ceux du « Livre Parlé ». Un bouton, placé au centre du plateau, commande les deux vitesses. Une simple prise pick-up est à brancher sur l'appareil de T.S.F.; à l'heure actuelle presque tous les postes en sont munis.

L'American Braille Press fait un arrangement avec la Maison Thorens, 13, rue Bleue, Paris IX<sup>e</sup>, qui livrera ces tourne-disque au prix de 495 francs (\*), emballage et port en sus, pour courant alternatif 110, 120, 250 volts. L'inclinaison du pick-up doit être de 45 degrés.

Pour le courant continu, il y a lieu d'avoir un moteur tous courants (supplément de 55 fr. \*).

Les Aveugles qui, en plus de leur appareil de T.S.F. possèdent déjà un tourne-disque avec pick-up pour disques du commerce n'ont simplement qu'à se procurer un moteur mixte 33/78 tours, également à la Maison Thorens, au prix de 140 francs (\*) net, emballage et port en sus. Le montage de ce moteur pourra être fait par n'importe quel marchand de T.S.F.

L'inclinaison du pick-up doit toujours être de 45 degrés.

(\*) Ces prix sont susceptibles de modifications.

### « B » Aveugles n'ayant pas d'appareil de T.S.F.

Trois solutions à envisager :

1° Se procurer un appareil amplificateur électrique à lampes, comprenant un haut-parleur électro-dynamique, un pick-up et un tourne-disque avec moteur 78/33 tours.

Un modèle type a été établi par l'American Braille Press. Il comporte 3 lampes pour le courant alternatif et 4 lampes pour le continu.

2° Acheter un phono électrique, mais sans amplification, ayant un moteur mixte, c'est-à-dire tournant à 33 et 78 tours et muni d'un diaphragme ordinaire. Des négociations sont en cours pour obtenir un bon modèle à un prix avantageux. Le diaphragme doit aussi avoir une inclinaison de 45 degrés.

3° Les aveugles possédant déjà un phono ordinaire peuvent simplement faire électrifier leur phono et le munir d'un moteur mixte 33/78 tours, tout en conservant leur diaphragme de phonographe.

### « C » Aveugles n'ayant pas le courant électrique

C'est le cas le plus difficile car, à l'heure actuelle, il n'existe pas dans le commerce de phonographe à ressort tournant à 33 tours qui donnent de bons résultats, à raison de la longue durée d'audition de chaque face.

Les essais faits jusqu'à ce jour ne donnent pas satisfaction, mais l'étude de la question se poursuit.

Les disques du « Livre Parlé » s'écotent en commençant par le centre. Il n'y a donc qu'à placer le pick-up, muni de son aiguille, à un endroit quelconque au centre et le pousser ensuite doucement jusqu'à ce que l'aiguille rencontre le premier sillon.

La première face d'un disque, c'est-à-dire les numéros impairs, est marquée en Braille; la seconde face, c'est-à-dire les numéros pairs, comporte une étiquette imprimée à même le disque.



Cette étiquette porte le texte suivant :

LE LIVRE PARLÉ A L'USAGE EXCLUSIF DES AVEUGLES

*Disques fabriqués, enregistrés et distribués par*

*L'AMERICAN BRAILLE PRESS, Inc.*

*4, rue de Montevideo, Paris-16°*

*598 Madison Avenue, New York, N. Y.*

*N° de la face. — Titre de l'Ouvrage.*

*Nom de l'Auteur.*

*Autorisation de reproduction gracieusement*

*consentie par l'Auteur*

*N° de la Matrice.          N° du Livre.          Disque N°*

Il peut arriver que le disque répète plusieurs fois le même texte. Ceci peut être dû à un manque d'adhérence du pick-up ou à une aiguille défectueuse. Dans ce cas, il n'y a qu'à soulever et avancer légèrement le pick-up pour lui faire poursuivre sa course et cela sans endommager le disque.

Ces disques peuvent s'écouter avec n'importe quel pick-up ou diaphragme du commerce, d'un poids normal et d'une inclinaison de 45°.

En principe, toutes les aiguilles pour disques souples peuvent être utilisées, mais l'American Braille Press a adopté un modèle d'aiguille qu'elle recommande et qui donne toute satisfaction.

Les aiguilles doivent être changées après l'audition de chaque face. Il peut, néanmoins, arriver qu'en raison de la longue durée d'audition d'une face, la sonorité devienne moins bonne. Dans ce cas, ne pas hésiter à changer l'aiguille au cours de l'audition.

Les disques peuvent être joués plusieurs centaines de fois, mais il est indispensable de les remettre dans leurs boîtes après usage et de placer les boîtes à plat, et non sur champ, comme c'est l'usage pour les disques ordinaires du commerce.

Lorsque, pour une raison quelconque, un disque a été sali, il suffit de le laver au savon avec un chiffon légèrement humide et de l'essuyer ensuite soigneusement.

Des négociations sont actuellement en cours avec les différentes Associations s'occupant des aveugles pour la création de discothèques circulantes et gratuites. En principe, les disques du « Livre Parlé » ne seront jamais vendus directement aux aveugles, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels.

L'American Braille Press est à la disposition de ceux que la question intéresse pour fournir tous renseignements complémentaires.

A l'heure actuelle, les livres suivants sont prêts à être mis en circulation :

*Le Colonel Durand*, par Jean Martet, 13 disques.

*L'Or du « Cristobal »*, par A. t'Serstevens, 12 disques.

(La durée d'audition de ces disques est de 12 minutes 1/4 par face).

*Au Large de l'Eden*, par Roger Verdel, 8 disques.

(La durée d'audition des disques de ce dernier livre est de 21 à 22 minutes par face).

---

Notre camarade Leveau nous demande d'insérer la lettre suivante relative au « Livre Parlé » :

« Pantin, le 3 octobre 1936.

« Mon Cher Camarade,

« Après avoir expérimenté les disques reproduisant l'ouvrage intitulé *L'Or du « Cristobal »*, sur l'appareil électrique que je me suis procuré en juillet dernier auprès de l'American Braille Presse, je tiens à vous faire part de quelques observations, dans l'intérêt de tous ; ne voyez là aucune critique de ma part, car je suis tout simplement enchanté et souhaite ardemment que ce nouveau procédé soit largement développé pour notre plus grande satisfaction.

« Les douze disques que j'ai écoutés représentent environ cinq heures d'audition. Je mentirais en affirmant que cette audition est parfaite au point de vue de la retransmission de la parole, cependant je la trouve déjà très acceptable. L'intonation n'est pas très régulière, mais je pense qu'une mise au point de l'enregistrement pourra parfaire à ce léger inconvénient. Ce qui me paraît actuellement le plus gênant, c'est



l'ondulation de certains disques par suite du manque de rigidité de ceux-ci. La branche de l'appareil émetteur étant rectiligne, il se trouve que les ondulations des disques soulèvent parfois celle-ci, produisant ainsi une déviation de l'aiguille, ce qui a pour résultat de sauter un passage du livre, ou une répétition ininterrompue de quelques lignes. Pour y remédier, j'ai personnellement maintenu l'adhérence de l'aiguille avec le disque, en appuyant légèrement sur l'extrémité de la branche à l'aide de l'index de ma main droite. Je crois qu'on pourrait remédier plus pratiquement à cet inconvénient en adaptant sur l'appareil une branche recourbée à la place d'une branche rectiligne. On éviterait ainsi tout frottement possible entre ladite branche et le disque lorsque ce dernier présente les ondulations signalées plus haut.

« Je vous serais obligé de vouloir bien communiquer la présente à l'American Braille Press, à qui j'adresse mes sincères félicitations et remerciements et la publier dans notre prochain Bulletin mensuel afin d'en instruire tous nos camarades. Je recommande à ceux-ci d'encourager l'extension de ce nouveau procédé qui est appelé à nous rendre les plus grands services.

« Croyez, mon cher camarade, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

« D. LEVEAU. »

### A propos du paiement des pensions

Le ministre des Pensions communique :

Le ministre des Pensions doit à nouveau mettre en garde les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre contre certains communiqués dans lesquels on leur propose notamment de leur envoyer, à l'occasion de l'abrogation des prélèvements sur les pensions d'invalidité et la retraite du combattant, des instructions, formules et tous renseignements utiles.

Les prélèvements en question étant supprimés à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1936, les intéressés percevront, sans avoir à faire aucune demande ni démarche, les sommes qui leur sont dues, dès que les comptables

payeurs auront reçu les instructions nécessaires de l'Administration des Finances et les sommes qui leur seraient demandées à cet effet à titre de cotisations ou sous toute autre forme ne rémunèreraient aucun service effectif rendu par ceux à qui ils les adresseraient.

### Nos délégations.

A l'occasion de la venue en France des Anciens Combattants Canadiens en pèlerinage à Vimy et lors de leur visite à Paris, une délégation de l'U.A.G., accompagnée du drapeau, était présente, le samedi 1<sup>er</sup> août, à la cérémonie de « La Flamme » sous l'Arc de Triomphe.

Notre Association était également représentée au banquet offert à nos camarades, le dimanche 2 août, à l'Hôtel des Invalides.

L'Union des Aveugles de Guerre s'est fait représenter, le 9 octobre dernier, par une délégation et son drapeau, à l'inauguration du monument à Pierre I<sup>er</sup> de Serbie et Alexandre I<sup>er</sup> de Yougoslavie.

Le drapeau de l'U.A.G., entouré d'une délégation, s'est rendu, le jeudi 15 octobre, à la cérémonie interalliée organisée à la mémoire de Roger-Marie d'Avigneau, secrétaire général de la F.I.D.A.C., gare de départ Montparnasse, 57, boulevard de la Gare, l'inhumation ayant eu lieu à Nantes, le 17 octobre.

Le samedi 17 octobre, l'Amicale Franco-Belge des Croix de l'Yser ranimait « La Flamme ». Un membre du Bureau et le drapeau de notre Association étaient présents à cette manifestation, ainsi qu'à la cérémonie célébrée, le lendemain, 18 octobre, à 10 h. 30, en l'Eglise Saint-Louis des Invalides.



# Chronique de l'U. A. G.

## CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 octobre, une somme de 43.675 francs se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	300 »
Allocations décès .....	31.450 »
Allocations Caisse Maladie.....	8.825 »
Allocations diverses .....	3.100 »

Il y a lieu d'ajouter à ces 43.675 francs, une somme de 66.900 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt et une demandes, dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### Naissances

Notre camarade et Mme Scapini, de Paris, nous font part de la naissance de leur fils Jean-Marie, né le 5 juillet 1936.

Notre camarade et Mme Pannetrat, de Troyes (Aube), nous font part de la naissance de leur petite-fille Jeannine, née le 23 septembre 1936.

Notre camarade et Mme Calmès, de Toulouse, nous font part de la naissance de leur petite-fille Annie, née le 2 octobre 1936.

Notre camarade et Mme Vial, de La Ricamarie, nous font part de la naissance de leur septième enfant, Marguerite, née le 20 octobre 1936.

Notre camarade et Mme Georges Muller, de Neuilly-sur-Seine, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Alain, né le 2 octobre 1936.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### Mariages

Notre camarade Toutain (Paul), de Briouze (Orne), nous fait part de son mariage avec Mlle Bigot.

Notre camarade Chesneau (Louis), de Pithiviers (Loiret), nous fait part de son mariage avec Mlle Bertin, célébré le 17 septembre 1936.

Notre camarade Coulard, de Loué (Sarthe), nous fait part de son mariage avec Mme Marie-Louise Langlais, célébré le 10 octobre 1936.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

### Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Archambault (Louis), de Flavigny (Cher), décédé le 5 septembre 1936, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Née le 1<sup>er</sup> avril 1877, à Croisy (Cher), soldat au 160<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 10 novembre 1914, à Saint-Eloi (Belgique). Réformé à 110 %, articles 10 et 12, pour cécité complète et blessure à la face, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, il laisse une veuve et deux enfants.

Du père de notre camarade Froget, de Saint-Avit (Drôme), décédé le 13 septembre, dans sa quatre-vingt et unième année.

Du beau-père de notre camarade Gérentes, de Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire), décédé le 25 septembre 1936, dans sa soixante sixième année.



Du beau-père de notre camarade Caudron, de Paris, décédé le 17 octobre 1936, dans sa soixante quatorzième année.

De la belle-mère de notre camarade Debarnot, de Langres (Haute-Marne), décédée le 20 août 1936, à l'âge de quatre vingt-quatre ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

### Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 1936

La séance est ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de Bois.

*Sont présents* : Bois, Conan, Lauté, Favret, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Grillet, Guillam, Laffargue, Lagarde, Leveau, Malgat, Noireaux, Roy (Georges), Scapini.

*Excusés* : Bloncourt, Cabasson, Derunder, Fauvel (malade), Isaac, Muller, Nicolai, Robert (M.), Satgé.

*Ont donné leurs pouvoirs* :

*Au Président* : Robert (M.).

*Au Secrétaire général* : Cabasson, Nicolai.

*A Amblard* : Satgé.

*A Noireaux* : Derunder.

*Assistaient également à la séance* : M. de Traversay, président ; M. de Chaumont-Quivry, membre du Comité d'Action ; M. Bloch, trésorier adjoint.

*Les camarades* : Berthet, Brice, Chardon, Courtas, Cizac, Daubenay, Detoc, Duhén, Hennebicq, Rochelet, Rousseau, Saillot, Thulliez.

1° *Procès-verbal de la réunion du 20 juin 1936.*

Noireaux demande qu'au moment du vote de la motion relative au Comité d'Action, il soit indiquée que celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

Il rappelle également qu'à la séance du 6 juin, il n'avait pas demandé de félicitations pour le Bureau — lui-même en faisant partie — mais pour la Commission et en particulier Amblard.

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2° *Les situations financières de juin, juillet et août 1936 sont adoptées à l'unanimité.*

3° *Lecture est donnée de la lettre de démission de notre Président Scapini.* Les camarades Courteix, Guillam, Lagarde expriment leurs regrets du départ de Scapini et se font ainsi les interprètes du Conseil d'administration. Scapini, renouvelant son désir de passer la présidence à un autre membre du Conseil, sa démission est acceptée.

La motion suivante, présentée par le Bureau, est adoptée à l'unanimité des membres présents :

« Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre exprime à son Président Georges Scapini les profonds regrets que lui cause sa démission,

« Conscient du chemin parcouru par notre Union, pendant les douze années de la présidence de Georges Scapini, le Conseil rappelle l'ensemble des avantages obtenus au profit de tous les membres du Groupement et de la sécurité donnée au foyer de chacun,

« Conscient de la dignité et du rayonnement de notre Union, le Conseil, au nom de tous, renouvelle à Georges Scapini ses sentiments de vive et affectueuse gratitude, le remercie de ses inlassables efforts, de son constant dévouement, de sa collaboration pour toujours assurée et le nomme, à l'unanimité, Président honoraire du Groupement. »

MM. de Traversay et Bloch, au nom du Comité d'Action, s'associent à cette motion.

4° A la demande d'Amblard, le Secrétaire général met le Conseil au courant des démarches faites par le Bureau en ce qui concerne les décrets-lois, le Statut et la situation des Aveugles dont la pension a été supprimée.

Après un échange de vues entre un certain nombre d'administrateurs, le Conseil décide que l'U.A.G. reprendra sa place à la Confédération.



Ont voté pour : Bois, Conan, Derunder, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, L'Evesque, Lauté, Nicolaï, Roy (G.), Scapini (16).

Ont voté contre : Bertrand, Brusson, Cabasson, Courteix, Leveau, Robert (M.) (6).

Abstentions : Amblard, Bardoux, Céré-Labourdette, Malgat, Noireaux (5).

A la suite du vote de la loi monétaire, le Conseil d'administration examine la répercussion possible de la dévaluation sur le pouvoir d'achat des pensions.

La motion suivante, déposée par Laffargue, est adoptée à l'unanimité des membres présents :

« Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre considère :

« 1° Que la suppression de la retenue de 13 % sur les pensions d'invalidité ne doit pas être considérée comme une compensation à la dévaluation du franc, mais comme la réalisation d'engagements formels pris antérieurement par le Gouvernement, alors qu'il déclarait l'intangibilité du franc ;

« 2° Que l'ensemble des émoluments perçus par les Aveugles de Guerre (invalidité, allocation et Statut) ne doit pas perdre son pouvoir d'achat,

« Donne mandat impératif à son Bureau de suivre attentivement l'application de l'article 15 et, dans le cas où des collectivités émarquant au budget de l'Etat recevraient des augmentations compensatrices à l'élévation du coût de la vie, que les mêmes avantages soient accordés aux Aveugles de Guerre sur l'ensemble de leur pension (pension d'invalidité, allocation, Statut). »

4° Le Conseil à l'unanimité, moins deux abstentions, ratifie la location faite, au Centre Médical de la Ligue du Personnel des Wagons-Lits, de notre immeuble de la rue Ballu, moyennant un loyer annuel de 18.000 francs.

5° Lecture est donnée des lettres de nos camarades Chalendar et Galis, ainsi que des conclusions de la Commission d'enquête concernant l'affaire Cizac. Après discussion, à laquelle prennent part,

notamment, Bertrand, Bois, Evrat, Guillam, Leveau, et examen des conclusions de la Commission, la décision suivante est prise à l'unanimité, moins une voix contre : Roy (G.), et une abstention, Evrat :

« Le Conseil d'administration adresse un blâme au camarade Cizac pour les paroles qu'il a prononcées et enregistre ses regrets. Il est entendu que si, dans l'avenir, Cizac exprimait des paroles malheureuses vis-à-vis du Bureau, du Conseil d'administration, des Régionales et Départementales et de l'Union en général, une sanction beaucoup plus sévère serait prise à son égard. »

6° Le Secrétaire général met le Conseil au courant de la situation des camarades dont la pension a été supprimée en vertu des décrets de juillet et août 1935. Quatre de ces camarades ayant eu leur pension définitivement rejetée par la Commission supérieure, il demande au Conseil dans quelle catégorie ces Aveugles vont être classés à l'Union. Après examen de la question, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, prend la décision suivante :

« Le Conseil décide que les Aveugles de Guerre, dont la pension a été définitivement supprimée, en vertu des décrets de juillet et août 1935, ne sont plus considérés comme membres titulaires de l'Union. Ils appartiendront à la catégorie, déjà reconnue par l'U.A.G., dénommée « Aveugles de Guerre à pension rejetée », et leur situation sera examinée, chaque année, par le Conseil. »

(Cette décision ne prendra effet qu'après approbation de l'Assemblée générale).

Il autorise l'ouverture d'un crédit de 15.000 francs pour venir, cette année, en aide aux camarades touchés par ces décrets.

7° Le Conseil décide d'allouer, à titre d'essai pour une année, une somme de 9.000 francs à l'Ecole de Chiens-Guide créée par Chanutet, pour lui permettre d'en assurer le fonctionnement.

S'est déclaré contre : Evrat.

8° *Questions diverses.*

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Nationale des Mutilés et Invalides de Guerre Italiens, invitant l'Union à assister à l'inauguration de la Maison des Mutilés d'Italie.



Les administrateurs présents, à l'exception d'Evrat, désignent Scapini pour représenter l'U.A.G. à cette manifestation.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

DOUTRELIGNE (Clément-Joseph), avenue des Lauriers, Pau (Basses-Pyrénées), 120 %, articles 10 et 12, titre définitif, carte du combattant.

GAULTIER (René), rue des Halles, Craon (Mayenne), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant (faisait antérieurement partie de l'U.A.G. à titre provisoire).

RIVEMALE (Joseph), Pouzolles (Hérault), 100 %, article 10, titre provisoire, carte du combattant.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis : Doutreligne et Gaultier en qualité de membres titulaires, et Rivemale au titre de membre temporaire.

L'allocation attribuée à l'occasion de la naissance d'un enfant est accordée au camarade V..., victime civile, et le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques consenti par la Caisse Maladie est accordé également au camarade F..., victime civile.

Sur proposition de la Caisse Fraternelle, le Conseil décide d'allouer aux camarades Lajouane et Michou, de Tarbes, une somme représentant environ 10 % du montant des dégâts occasionnés à leur maison par l'ouragan survenu à Tarbes en juillet dernier.

La « Familiale des Soldats Aveugles » ayant demandé à l'Union la disposition de la Salle des Fêtes de notre Union, le Conseil d'administration, en vertu du règlement, ne peut accorder cette autorisation.

L'heure étant avancée, les questions restant à examiner le seront dans un prochain Conseil, qui aura lieu le 24 courant, et la séance est levée à 18 heures.

## Procès-verbal de la réunion de la Départementale du Tarn, le 4 Octobre 1936, à Castres

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé.

*Sont présents* : Bonnet, Cabrol, Cailleau, Enjalbert, Geniès, Maury, Montalan, Salesse, Satgé, Severac, Vidal, Massot.

*Excusés* : Blatgé, Cancé, Dardié, Germa, Huc, Saint-Marty.

*Absents* : Carrié et Dupuy.

En ouvrant la séance, le Président fait part à la Départementale du décès de la femme de notre camarade Huc. Le Secrétaire est chargé d'adresser à Huc les sincères condoléances des camarades.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté. Lecture du compte rendu financier de la Départementale, également adopté.

Lecture d'une lettre du camarade Favret, secrétaire général de l'U.A.G., donnant les dernières nouvelles. Après quelques explications de Satgé, la Départementale demande au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G. de faire toute diligence afin qu'au plus tôt les camarades puissent souscrire en faveur d'une rente viagère pour leur veuve, et lui fait confiance en vue de faire obtenir à tous les camarades le bénéfice du Statut.

Quelques cas signalés par des camarades font l'objet de discussions auxquelles prennent part plusieurs d'entre nous et la réélection du Bureau termine la séance de la matinée.

*Sont élus* : Satgé, président ; Saint-Marty, vice-président ; Enjalbert, secrétaire ; Cailleau, Geniès, Cancé et Montalan, commissaires ; Mme Satgé, trésorière voyante, et Mme Saint-Marty, commissaire aux comptes.

Au déjeuner, M. Maraval, délégué des « Amis des Soldats Aveugles », est à notre table ; au dessert, Satgé remercie M. Maraval d'avoir bien voulu assister à notre déjeuner, ainsi que de l'intérêt qu'il témoigne aux camarades. S'adressant à ces derniers, Satgé les remercie de leur présence, témoignant ainsi leur confiance en l'Union et levant son verre, il boit aux « Amis », à l'U.A.G., aux camarades et à leurs familles.



En termes émus, M. Maraval remercie ses chers amis les Aveugles de Guerre du Tarn de lui procurer la joie de s'entretenir quelques heures avec eux, Il nous assure de la bienveillance des « Amis » et de son entier dévouement.

M. Maraval boit à la santé des Aveugles de Guerre, de leurs compagnes et à la prospérité de notre Union.

Après le déjeuner, M. Maraval a un entretien particulier avec chacun des camarades et la réunion se termine vers seize heures.

*Le Secrétaire :*  
ENJALBERT.

*Le Président :*  
SATGÉ.

### **Procès-verbal de la réunion de Commission de la Départementale du Nord le 18 octobre 1936**

La Commission a tenu sa réunion, le dimanche 18 octobre, à Hazebrouck, Café du Lion Noir.

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de Planquette. La Commission est au complet, sauf Delaplace, qui s'est excusé.

Les camarades Béquart et Liénart assistent à la réunion.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée générale du 15 mars, qui est adopté.

Communication du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 octobre.

À l'occasion de la nomination de Scapini comme Président honoraire, la Commission tout entière lui adresse ses vifs remerciements pour l'œuvre qu'il a accomplie à la tête de l'Union, durant ses douze années de présidence.

La Commission enregistre avec satisfaction l'abrogation des décrets-lois, à dater du 1<sup>er</sup> octobre, et fait sien le vœu de Laffargue, adopté à l'unanimité par le Conseil, demandant le respect intégral de la loi des pensions et le maintien du pouvoir d'achat de nos pensions et allocations avec réajustement d'office au cas où d'autres catégories émarquant au budget bénéficieraient de nouveaux avantages.

Elle prie le Conseil et le Bureau de suivre la question de très près et d'agir au mieux des intérêts de l'Union.

Mêmes directives sont données concernant les modifications à apporter dans le Statut des Grands Mutilés pour que le plus grand nombre possible de camarades en bénéficient.

La Commission émet le vœu que, lors de sa prochaine Assemblée générale, il puisse être procédé à l'audition du « Livre Sonore », afin de permettre aux camarades de mieux se rendre compte.

Elle demande à l'Union de continuer d'envoyer le Bulletin aux veuves de nos camarades, sans que ces dernières aient à verser de cotisations.

La Commission fixe, au 21 mars prochain, son Assemblée générale; des avis paraîtront en temps utile dans le Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi trente.

*Le Secrétaire :* LÉON MURET.

### **Procès-verbal de la réunion de la Section départementale du Gers et des Hautes-Pyrénées le 18 octobre 1936**

Conformément aux statuts de l'U.A.G., le Bureau de la Section Interdépartementale Gers et Hautes-Pyrénées s'est réuni, le dimanche 18 courant. Étaient présents : Chalendar, président; Tauziet, secrétaire; Massé, membre. Excusés avec pouvoirs au Président : Michou, Ducos, Lajouanne, Duffault.

*Assemblée annuelle.* — Le Président ouvre la séance et propose de fixer la date de l'Assemblée annuelle 1937, au dimanche 21 mars. Adopté.

*Onze novembre.* — Trois membres titulaires de la Section sont désignés pour représenter cette dernière à la manifestation du 11 novembre organisée par les anciens combattants.

*Budget.* — Lecture est donnée du budget. Chapitre des dépenses, frais occasionnés par une gerbe à l'occasion du décès de la femme d'un



de nos camarades. Les frais de l'Assemblée 1936 sont entièrement couverts par les recettes; le solde en caisse reste le même que celui arrêté lors de l'Assemblée annuelle.

*Vœux.* — Le Bureau de la Section approuve la motion Laffargue votée par le Conseil d'administration de l'U.A.G., le 3 octobre, concernant la suppression des 13 % et demandant que soit maintenu le pouvoir d'achat de nos pensions.

*Statut.* — Sur proposition de Massé et revenant sur la motion votée par le Parlement lors de la séparation des Chambres, le Bureau demande au Bureau de l'U.A.G. de suivre de très près et d'intervenir au moment opportun, afin d'obtenir, comme cela a été promis, une application plus large du Statut du Grand Invalide.

*Maison.* — La Section demande au Bureau de l'U.A.G. d'organiser, aussitôt que possible, le restaurant de la Maison de l'Aveugle, attendu qu'en ce moment les camarades susceptibles de devenir pensionnaires attendent pour se faire inscrire que des prix de pension soient établis par l'U.A.G., alors que cette dernière attend, de son côté, d'avoir des pensionnaires pour établir ses prix.

La Section demande, en outre, que l'U.A.G. active la mise sur pied de la motion votée par l'Assemblée générale dernière, concernant la transformation en rente de l'allocation décès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Président :*  
CHALENDAR.

*Le Secrétaire :*  
TAUZIET.

### AVIS DIVERS

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 9 francs la bouteille franco domicile de port et d'emballage, pour Paris et banlieue, et à 10 francs la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-Vert, Villemomble (Seine).

♦ ♦ ♦

Le camarade Desbancs nous informe qu'il serait acheteur d'un vélo-car d'occasion. Faire offre directement à M. Desbancs, 38, chemin du Soleil-Levant, Poitiers (Vienne).

♦ ♦ ♦

Une jeune aveugle serait heureuse de trouver d'occasion une machine à écrire portative. Faire offre et conditions au camarade Berlemont (Félix), rue des Beaudeliers, Onnaing (Nord).

### LISTES DE DONATEURS

*(Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre)*

M. Gleises, à Eu (Seine-Inférieure), 100 fr. — M. Dromain, Versailles, 50 fr. — M. Grosbois, Paris, 100 fr. — Anonyme, 20 fr. — Département de la Haute-Saône, 66 fr. 50. — M. Voisselle, Paris, 20 fr. — M. Didier, Paris, 10 fr. — M. Delor, Bordeaux, 10 fr. — M. Podeur, Bizerte, 100 fr. — M. Giraud, Bizerte, 50 fr. — M. Roussel, Vincennes, 50 fr. — M. Gerfaud, Pontchartrain (Seine-et-Oise), 90 fr. — Mme Huberty, Saint-Ouen (Seine), 100 fr.

### LOTÉRIE NATIONALE

L'U.A.G. ayant cessé d'émettre sous sa garantie des dixièmes de billets de Loterie Nationale, le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 octobre, a décidé de collaborer à la vente des dixièmes émis par « Les Gueules Cassées », à partir de la dixième tranche. Les camarades qui désirent placer des carnets de dixièmes obtiendront les meilleures conditions en s'adressant au siège des « Gueules Cassées », 20, rue d'Aguesseau, Paris.

Le Gérant : DECOËNE  
IMP. DUBOIS & BAUER  
34, rue Laffitte — Paris-9<sup>e</sup>



### Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.  
SCAPINI, Président honoraire.  
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.  
FAVRET, Secrétaire général honoraire.  
CONAN, Secrétaire général honoraire.  
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

### Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : BOIS, GUILLAM, LAUTÉ.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

### Comité d'Action

M. le baron de Traversay.	Mme Contamin.
Mlle Arbel, <i>Vice-Présidente honoraire</i> ;	Mme Francis de Croisset;
Mme L'Evesque,	Mlle Jalaguier;
M. Iweins;	Mlle d'Herbement;
M. Oscar Bloch.	Mme Henri;
M. Auterbe, <i>Sous-Directeur à la Compagnie L'Union</i> ;	Mme Kalt;
Mme du Bos;	Mme Lévy-Weis;
Mme Broquin;	M. Mayer;
M. de Chaumont-Quitry;	Mme Meyer;
M. Chepfer;	Mme Mus;
M. Pierre Chérot;	M. Pascal.
Mme Chevalier;	Colonel de Traversay.



